

Nais / Formulaire 4 VD Visite intermédiaire du 09.12.2015
(jj.mm.aaaa)

Placette NaiS Lausanne / Bois de La Vaux VD35

1. Mesures sylvicoles prises depuis le dernier relevé¹:

Soins cultureaux	ha
Bois exploités et débardés	m3
Bois exploités et laissés sur place	m3
Exploitation <input type="checkbox"/> planifiée (521.1)	<input type="checkbox"/> de châblis (522)
Autre (préciser)	

2. Autres mesures prises depuis le dernier relevé

(Mesures pouvant avoir une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple mesures cynégétiques)

RAS

3. Evénements naturels survenus depuis le dernier relevé

(Evénements significatifs ayant une influence sur l'évolution prévue dans le formulaire NaiS 2 initial, par exemple tempêtes, neige lourde, gel, sécheresse, problèmes phytosanitaires, incendie, etc.)

Forte augmentation de la chalarose

4. Observations

(Apparition d'éléments non prévus dans l'évolution à 10 ou 50 ans du formulaire NaiS 2 initial, par exemple apparition de végétation concurrente, abondance ou pas du semis attendu, dégâts suite à l'exploitation, dégâts du gibier, etc.)

RAS

5. Mesures à prendre

(Mesures urgentes à prendre pour corriger/améliorer la situation actuelle et l'évolution prévue, par rapport à ce qui était mentionné dans le formulaire Nais 2. Une analyse des effets plus conséquentes sera faite en 2015).

Les frênes atteints et dont la couronne présente plus de 50% de défoliation seront abattus pour des raisons sécuritaires (prévu jan. 2015)

6. Plan et Photos

(Le plan de situation du Formulaire NaiS 1 peut servir de base à un nouveau plan pour localiser les événements / observations / mesures à prendre mentionnées ci-dessus. Il est recommandé de faire des photos des éléments importants. Ces documents (plan et photos) sont disponibles chez le garde forestier et ne doivent pas être joints à ce formulaire).

7. Rafraîchissement des limites

Le garde forestier procède au rafraîchissement des limites de la parcelle-témoin lors de la visite intermédiaire.

Lieu et date
Lausanne, 9/12/2015

Signature du garde forestier

¹ Pour la plupart des placettes, le dernier relevé correspond à la création de la placette